

Salbris, le 21 mai 2024



Alexandre AVRIL,
Conseiller régional Centre-Val de Loire
Vice-Président du Pays de Grande Sologne
Président de la Communauté de Communes
de la Sologne des Rivières
Maire de Salbris

à

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communautaire
de la Communauté de communes
Sologne des Rivières

Objet : Réunion ordinaire du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur, *chers collègues,*

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion ordinaire du Conseil communautaire qui aura lieu le

Mercredi 29 mai 2024, à 18h00
Salle Georges Waquet, 41300 SALBRIS

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2024

ADMINISTRATION GENERALE

3. Adhésion au GIP Pro Santé et convention de partenariat pour l'accueil d'un centre de santé régional
4. Demande de nouvelle adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France
5. Changement de délégués SMICTOM, SMABS et SEBB à Pierrefitte
6. Convention pour les aménagements légers et entretien du Canal de la Sauldre avec le SEPCS
7. Convention de gestion des abords du Canal de la Sauldre avec la Ville de Lamotte Beuvron

FINANCES

8. Subvention d'équipement pour l'UCPS (Union pour la Culture Populaire en Sologne)
9. Décision modificative Budget Principal n°1
10. Décision modificative Budget Jardin d'Entreprises n°1

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

11. Demande d'aide sur le fonds partenarial économie de proximité pour l'Atelier tapisserie de Mme Chennebault à Salbris

URBANISME

12. Loi APER : Débat sur les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables

DIVERS

13. Décisions
14. Informations et questions

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement

Le Président,
Alexandre AVRIL



Administration Générale

Communauté de Communes Sologne des Rivières – 6 rue des Ecoles – 41300 SALBRIS
02 54 96 23 00 – mail : solognedesrivieres@ccsr.fr
www.sologne-des-rivieres.fr